

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE-2024-1775822-MCF TPCAU cat 1 n°3

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences /Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine/ Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps :	Fonction publique de l'État
Catégorie :	MCF
Poste ouvert par concours	A
Domaine fonctionnel	Oui
Emploi de référence	Enseignement supérieur recherche
	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
	Date de la vacance de l'emploi: 01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne
Département : Ille et Vilaine
Adresse : 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait via Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2028, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2, un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HITCAR) et un parcours au sein de l'École Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) a vocation à regrouper les chercheurs titulaires de l'ENSAB et accueille des doctorants dans les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux modélisations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles développant les thématiques suivantes : « Densité, réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés », « Socio-histoire des professions » et « Architecture et numérique ». Dans le cadre de ces pôles thématiques, le GRIEF favorise le développement de travaux liant projet et recherche. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permettent de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Missions et activités principales

Licence

Semestre 1 : Atelier de projet d'architecture (112 HeTD)

La thématique annuelle "Les territoires du projet" porte au S1 sur Échelles (en lien avec celle de "Usages" au S2). Les étudiant-es sont initié-es au projet architectural par l'observation du territoire urbain de la ville de Rennes et en introduisant progressivement les grands principes de la démarche de projet, de l'observation d'un lieu à sa description puis à l'intervention, confortés par des apports théoriques sous la forme de cours magistraux

Master (au sein du domaine d'étude Traversées)

Semestres 8 et 10 : Atelier de projet d'architecture (112 HeTD)

L'enseignant-e co-encadre (avec 2 collègues) l'atelier dans la continuité des deux du 1er semestre du DE Traversées. Sur le territoire commun aux ateliers du DE, cet atelier interroge la fabrique de la ville et de l'espace rural au regard des enjeux climatiques et de la place du vivant, pour mettre en perspective critique les outils de l'architecte face aux bouleversements caractérisant l'anthropocène. La maîtrise de l'échelle constructive et des choix de mise en œuvre résonne avec la compréhension du contexte sociétal et des ressources naturelles.

Semestres 7/9 et 8 : Séminaire de recherche (48 HeTD)

Le séminaire du DE Traversées étudie comment les architectes se positionnent parmi les acteurs des mutations territoriales et l'impact des problématiques contemporaines sur leurs pratiques. Le mémoire articule recherches documentaires et enquête de terrain. L'enseignant-e rejoint 2 enseignants SHS. Sont attendues des propositions en contenus et méthodes sur la recherche sur la théorie et les formes architecturales, urbaines et paysagères, sur les sujets et objets du séminaire. Il encadre une partie des mémoires (S7 : définition du projet de recherche ; S8 : enquête ; S9 : rédaction) et participe aux jurys de soutenances.

Autres charges

48h réparties entre encadrement et/ou exercices collectifs parmi les quatre suivants (24 HeTD chacun) :

Initiation à la recherche :

Bilan de Licence + tutorat des stages (Licence et Master)

HMONP : directeur/directrice d'étude

Tutorat pédagogique d'apprenti-e-s

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Autres tâches

L'enseignant-e participera au contrôle des connaissances, à la coordination pédagogique, aux réunions, aux jurys et, par ses obligations statutaires, aux entretiens primo-entrants, à la journée portes ouvertes, aux pré-rentreées et au forum d'inter-semestre. Il est attendu qu'il-elle puisse prendre des responsabilités dans les instances de l'école, ses différentes commissions et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant-e devra participer au rayonnement de l'ENSAB par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

L'ENSAB recrute un·e enseignant·e du champ TPCAU catégorie 1 pour un atelier de projet en licence, un en master au sein du domaine d'étude (DE) Traversées et le séminaire de recherche.

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Le·la candidate devra attester d'une posture transdisciplinaire et critique au moyen d'activités de diffusion et de médiation : expositions, événements, publications, etc.

Il·elle devra démontrer dans son dossier

- sa capacité de compréhension et de critique de la conception du projet; mais également sa capacité et son expérience dans l'exploration et l'expérimentation des démarches de projet selon une traversée des échelles ;
- sa capacité à avoir un recul théorique et réflexif sur sa pratique, sur la discipline et sur le métier au prisme notamment des défis climatiques et des transitions environnementales, sociétales et sociales.

Il·elle devra être en mesure :

- d'expliciter dans sa note pédagogique sa capacité à enseigner et à transmettre des connaissances dans le domaine du projet urbain et architectural ;
- de contribuer, au sein d'une équipe et dans une dynamique collégiale, à l'animation de l'atelier en apportant un regard critique et référencé, renseigné par une expérience scientifique et de pratique du projet ; et plus largement de contribuer et d'être force de proposition au renouvellement d'un projet pédagogique.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique (domaine d'étude) et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant travaillera au sein de l'équipe pédagogique du domaine d'étude (DE) Traversées. L'enseignant(e) devra s'engager à intégrer le laboratoire Grief en tant que membre titulaire permanent. Il/elle participera en effet au développement d'une politique de site de la recherche pour l'école et pour le GRIEF, spécifiquement dans les champs TPCAU, afin de consolider un environnement de recherche en interne et par le biais de partenariats.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte DPLG, HMONP ou DE.

Doctorat acquis.

Il·elle devra justifier

- d'expériences professionnelles confirmées, en école d'architecture, dans l'enseignement de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, en licence et en master, en ateliers de projet et en enseignements d'initiation à la recherche ;
- d'une expérience de la pratique du projet architectural.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter

sandrine.quideau@rennes.archi.fr (aspects RH)